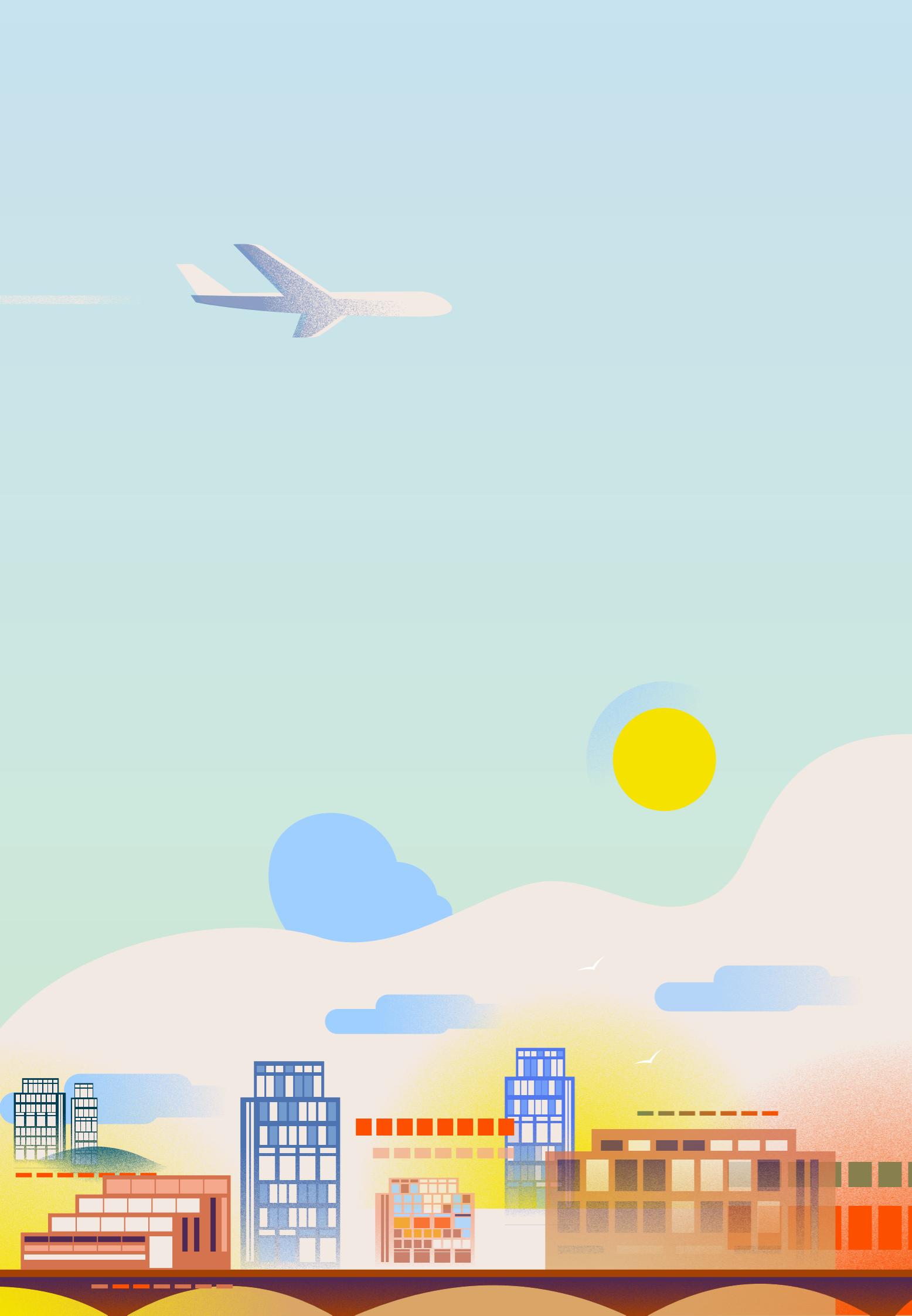




# CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE AVIATION DURABLE, SOCIALEMENT ACCEPTÉE ET RESPECTUEUSE DES TERRITOIRES

PLAN STRATÉGIQUE  
2026-2031



# Pourquoi un plan stratégique



Nommé par Monsieur le Président de la République à la présidence de l'ACNUSA il y a un an, il me reste cinq années de mandat pour être utile.

Pour inspirer notre action, j'ai souhaité recueillir les avis et les souhaits de nos collaborateurs. Ce sont eux qui ont conçu, lors d'un séminaire hors de ma présence, les objectifs que vous allez lire dans ce plan stratégique.

Grâce, sans doute, à la complicité créée par une première année de travail en commun, ces orientations qui guideront ces cinq années correspondent à ma vision et à ma conviction de ce que doit être une institution d'État. La même réflexion collective anime le Collège.

Pour s'en tenir aux mots clefs retenus, ils dessinent notre ambition : acceptabilité, médiation, autorité, territoires, État, indépendance, impartialité, intérêt général, modernisation, efficacité, innovation, partenaires, etc. Je vous laisse découvrir leur déclinaison dans les pages qui suivent.

Mon équipe et moi avons la même foi : une institution publique doit être utile pour la France et pour nos compatriotes. Elle ne doit pas appartenir à une faction, ni servir des intérêts particuliers. Elle doit voir loin pour voir juste : une aviation durable au service d'une France à la fois compétitive, attractive et respectueuse de ses habitants et de son environnement.

**Pierre Monzani,**  
Président de l'ACNUSA

# Membres du Collège



De gauche à droite : Éric Brodbeck, Philippe Yvin, Bruno Vincent, Pierre Monzani, Catherine Rivoallon Pustoc'h, Thierry Liabastres, Pierre-Étienne Bisch, Catherine Foisil.

## Pierre Monzani

Nommé en conseil des ministres du 3 janvier 2025 par le président de la République (article 13 de la Constitution).

## Pierre-Étienne Bisch

Nommé le 14 décembre 2024 par le président du Sénat.

## Philippe Yvin

Nommé le 18 mars 2024 par la présidente de l'Assemblée nationale.

## Bruno Vincent

Nommé en conseil des ministres du 7 octobre 2021 sur proposition du ministre chargé de l'environnement en tant que personnalité compétente en matière d'acoustique.

## Catherine Foisil

Nommée en conseil des ministres du 7 octobre 2021 sur proposition du ministre chargé de l'environnement en tant que personnalité compétente en matière de nuisances sonores.

## Catherine Rivoallon Pustoc'h

Nommée en conseil des ministres du 7 octobre 2021 sur proposition du ministre chargé de l'environnement en tant que personnalité compétente en matière d'impact de l'activité aéroportuaire sur l'environnement.

## Fannie Onen

Nommée en conseil des ministres du 8 juin 2022 sur proposition du ministre chargé de la santé en tant que personnalité compétente en santé humaine.

## Éric Brodbeck

Nommé en conseil des ministres du 3 janvier 2025 sur proposition du ministre chargé de l'aviation civile en tant que personnalité compétente en matière d'aéronautique.

## Thierry Liabastres

Nommé en conseil des ministres du 3 janvier 2025 sur proposition du ministre chargé de l'aviation civile en tant que personnalité compétente en matière de navigation aérienne.

# L'équipe permanente



Pierre Monzani, président, Philippe Gabouleaud, secrétaire général, Arnaud Beck, secrétaire général adjoint et chef du pôle communication et administration, Éric Christy, gestionnaire administratif et budgétaire, Véronique Dardonville, assistante de direction, Alexandre Caillaud, alternant au pôle communication et administration, Florence Duenas, rapporteur et cheffe du pôle juridique, Erwan Dorso, rapporteur suppléant et adjoint à la cheffe du pôle juridique, Adama Sarr, chargé d'études, Frédéric Karim Perrier-Slama, chargé de greffe, Victor Duplant-Riguidel, alternant au pôle juridique, Nicolas Michelot, chef du pôle environnement, Anaïs Barbet, adjointe au chef du pôle environnement, Romain Barbeau, expert acoustique, Laura Garré, chargée d'études.

# Nos missions

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par les activités aéroportuaires sur et autour des aéroports français civils.

## L'Autorité a un rôle :

- **prescripteur** en matière de bruit par la définition d'indicateurs de mesure et la prescription technique à l'égard de dispositifs de mesure de bruit et de suivi des trajectoires.
- **consultatif** sur les textes à portée environnementale applicables aux aéroports.
- **de contrôle** du respect des engagements pris par les parties prenantes en vue d'assurer la maîtrise des nuisances aéroportuaires.
- **de recommandations** publiques sur toute question relative aux nuisances aéroportuaires.
- **de sanction** à l'encontre des compagnies aériennes ou des personnes physiques ayant commis des manquements aux réglementations environnementales en vigueur sur les 15 principaux aérodromes français.

# Notre ambition

Ensemble vers  
une aviation durable,  
socialement acceptée  
et respectueuse  
des territoires



# Nos objectifs

## Accroître l'acceptabilité sociale du transport aérien

- L'ACNUSA, un médiateur pour une bonne intégration des aéroports au sein des territoires
  - Aux côtés des parties prenantes : aéroports, riverains, compagnies aériennes, collectivités territoriales, administration, État, entreprises et associations.
  - Pour la prise en compte des enjeux environnementaux et la préservation du dynamisme économique.
- L'ACNUSA, une autorité nationale au contact des territoires aéroportuaires
  - En lien continu avec les parties prenantes locales et vouée à renforcer ses relations avec elles.

1

## Mettre l'indépendance et l'impartialité de l'ACNUSA au service de l'intérêt général

- L'ACNUSA, un organe de l'État agissant en toute indépendance des pouvoirs publics
  - Son indépendance et son expertise sont un appui dans l'élaboration des règles environnementales.
  - Son action s'inspire des bonnes pratiques en usage des autres pays.
- L'ACNUSA, une autorité impartiale au service de l'intérêt général, indépendante des intérêts particuliers
  - L'Autorité veille à l'application impartiale des règles environnementales applicables aux principaux aéroports français.

2

## Moderniser la procédure de sanction pour une plus grande efficacité

- L'ACNUSA poursuit la dématérialisation de la procédure de sanction
- L'ACNUSA soutient la nécessité de simplifier par voies législative et réglementaire la procédure de sanction
  - Afin de réduire le délai séparant la réalisation du manquement de la sanction.

3

- L'ACNUSA souhaite la création d'un mécanisme de règlement amiable des litiges

→ Afin de permettre de disposer d'un panel de mesures plus adaptées à la diversité des situations.

4

## Soutenir l'innovation pour une aviation moins bruyante

- L'ACNUSA, un soutien des acteurs de l'innovation en matière de recherche et développement
  - L'Autorité objective les avancées réalisées.
  - Le progrès technologique constitue le principal levier face aux enjeux environnementaux et énergétiques contemporains.
- L'ACNUSA, une autorité travaillant avec des partenaires institutionnels et universitaires
  - Pour améliorer les connaissances et leur diffusion.

# Données clés

**52 Md €**

de valeur ajoutée générée chaque année par le transport aérien en France ainsi que 567 000 emplois

**6,6 %**

des Français se disent gênés par le bruit des avions

**6 Md €**

de coût social annuel du bruit aérien



**3 300**

décisions prononcées par le Collège

dont

**2 500**

décisions de sanction depuis 2021

**43 500 000 €**

d'amendes prononcées depuis 2021



**75 %**

des sanctions visent des manquements à la réglementation de la protection nocturne depuis 2023



**101**

avis du Collège rendus publics depuis 2021





244, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - 75007 PARIS

TÉL. : 01 53 63 31 80

[contact@acnusa.fr](mailto:contact@acnusa.fr) - [www.acnusa.fr](http://www.acnusa.fr)

